

**Annexe 4 Affichages obligatoires en santé et sécurité au travail**
**Année 2021-2022**

LIEU	DOCUMENT	REGLEMENTATION
A l'entrée de l'école	Avis de la commission de sécurité	Arrête du 25 juin 1980 art.GE5
	Interdiction de fumer Interdiction de vapoter	Code de la sante publique, art R. 3511-6 Code de la sante publique, art. R. 3513-3
	Localisation du RSST	Décret 82-453, art. 3-1 Guide juridique, partie 1.5.1 §1
A chaque entrée de bâtiment	Plan d'intervention	Arrête du 25 juin 1980 art.MS41 et PE27
A chaque étage près de l'accès aux escaliers	Plan d'évacuation	Arrête du 25 juin 1980, art. MS47 et PE35
Dans chaque local pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes	Consignes d'évacuation	Code du travail art. R4227-37 à 40 Arrête du 25/06/1980 art. MS 47
Dans les principaux lieux de passage des agents	Localisation du RSST	Décret 82-453, art. 3-1 Guide juridique, partie 1.5.1 §1
	Localisation du RDGI	Décret 82-453, art. 5-8
	Localisation du DUERP	Code du travail art R4121-4
	Membres du CHSCT	Décret 82-453, art. 46 Guide juridique, partie VII.2.3. §5
	Coordonnées : ISST, médecin de prévention, services de secours (cf : annexe 4)	Code du travail, art. D4711-1
	Liste des secouristes	B.O du 06 janvier 2000
Dans toutes les classes	Protocole d'urgence	B.O du 06 janvier 2000